

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

Demande de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Victor Hugo à Soissons

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre de son projet de réaménagement du boulevard Victor Hugo à Soissons qui prévoit l'abattage de 89 arbres sur un total de 214 présents, la ville de Soissons a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées.

La demande a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R411-14 du Code de l'environnement.

En effet, le projet est de nature à engendrer une destruction, altération et/ou dégradation des sites de reproduction et de repos de 7 espèces d'oiseaux protégées :

Grimpereau des jardins – *Certhia brachydactyla*

Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*

Mésange bleue – *Parus caeruleus*

Mésange charbonnière – *Parus major*

Moineau domestique – *Passer domesticus*

Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*

Verdier d'Europe – *Carduelis chloris*

Afin de permettre de compenser cette perte de biodiversité, des plantations sont prévues ainsi que la pose de nichoirs adaptés.

CONSULTATION DU PUBLIC

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 31 janvier au 14 février 2022, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 14 février 2022.

LAON, le **28 JAN. 2022**

**Le Directeur départemental
des territoires**



Vincent ROYER